



ÉLECTIONS INTERNES AU SNES-FSU

Du 4 au 18 février 2016,

ON VOTE DANS LES SECTIONS D'ÉTABLISSEMENT !



Les positions du SNES-FSU et ses orientations
sont déterminées par les syndiqué-e-s du SNES.

Du 4 au 18 février 2016, organisez le vote dans votre établissement !

Tous/toutes les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation 2015-2016 sont invités à exprimer **cinq votes**, sur :

- le **renouvellement de la Commission Administrative Académique**, sur des listes publiées dans le supplément SNES Créteil le journal n°7 de Janvier 2016,
- le **renouvellement des bureaux départementaux**, sur des listes publiées dans le supplément SNES Créteil le journal n°7 de Janvier 2016,
- le **rapport d'activité de la section académique (S3)**, publié dans le supplément SNES Créteil le journal n°7 de Janvier 2016,
- le **rapport d'activité national** publié dans l'US,
- le **rapport financier national** publié dans l'US.

Vous trouverez ci-joints :

- un bulletin de vote à reproduire,
- une liste d'émargement portant les noms de tous/toutes les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation à la date d'envoi de ce courrier,
- un procès-verbal de dépouillement,
- une enveloppe T pour nous renvoyer le PV de dépouillement.

Récolement des procès-verbaux de dépouillement des établissements
Mercredi 9 mars 2016 au S3

**Pensez à envoyer le procès-verbal et la liste d'émargement avant les vacances
de Février pour un dépouillement le 8 mars à la section académique (S3)**

3 RUE GUY DE GOUYON DU VERGER – 94112 ARCUEIL CEDEX

LE VOTE SE TERMINANT LE 18 FÉVRIER, LE DÉPOUILLEMENT DOIT ÊTRE FAIT À CETTE DATE.

Memo!

**Commissions préparatoires au
congrès à ARCUEIL (S3)**

Lundi 15 FEVRIER 2016 de 14h à 17h :

- thème 2 (carrières, salaires)
- thème 4 (place et rôle du SNES et de la FSU)

Judi 18 FEVRIER 2016 de 14h à 17h :

- thème 1 (pédagogie)
- thème 3 (alternatives économiques)

**Congrès académique
du SNES**

du 14 au 16 Mars 2016

(Maison des Syndicats à Créteil)

Une prochaine circulaire donnera le détail de
ces trois jours et les mandats de congrès



- ORGANISATION DU SCRUTIN -

MODALITES DU VOTE

- 1- Le vote est individuel, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- 2- Ont le droit de vote les collègues syndiqué-e-s ayant versé leur cotisation 2015-2016. **Si un-e collègue se déclarant syndiqué-e n'y figure pas, ne pas le/la rajouter sur cette liste mais joindre son vote au PV de dépouillement qui sera envoyé au S3** (voir plus bas).
- 3- Les syndiqué-e-s votent dans leur section SNES d'établissement. Les syndiqué-e-s en congé votent également dans leur S1.
Il appartient aux secrétaires de S1 de prendre toutes les dispositions utiles à cet égard.

ORGANISATION DU VOTE DANS LES S1

- Chaque syndiqué-e vote à bulletin secret.
- Le bulletin de vote (modèle à photocopier dans cet envoi) est remis par le ou la secrétaire du S1. Ce bulletin de vote peut également être reproduit à la main par le/la syndiqué-e.
- Chaque votant-e doit émarger sur la liste des syndiqué-e-s ayant payé leur cotisation 2015-2016 à la date d'envoi du courrier.

CONCERNANT LA LISTE D'ÉMARGEMENT

- La liste d'émargement annexée est à utiliser impérativement afin de faciliter la collecte des votes académiques.
- **Si un-e collègue se déclarant syndiqué-e n'y figure pas, ne pas le/la rajouter sur cette liste mais joindre son vote (sous double enveloppe avec nom, département et signature sur l'enveloppe extérieure) au PV de dépouillement qui sera envoyé au S3. Il sera joint aux autres votes par correspondance arrivés au S3.** La situation syndicale prise en compte sera celle au 4 février 2016, premier jour du vote. La commission de dépouillement jugera de la validité de son vote.
- **En cas de vote par correspondance dans l'établissement** : le/la syndiqué-e glissera son vote dans une enveloppe anonyme, puis dans une enveloppe portant ses nom et prénom, son département et sa signature. Elle sera jointe au PV de dépouillement pour que son vote soit dépouillé, au SNES Créteil, avec les autres votes par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Le dépouillement doit être fait par le bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqué-e-s par le secrétaire de S1. **Cette date ne peut être antérieure au 18 février 2016 sauf si tous les collègues syndiqué-e-s ont déjà voté.** La feuille récapitulative des votes doit être signée par le ou la secrétaire de S1 (ou son/sa remplaçant-e) **et par, au moins, un scrutateur.** Deux signatures doivent donc apparaître sur le PV.

ACHEMINEMENT DES RÉSULTATS

La feuille récapitulative des votes et la liste d'émargement des votant-e-s doivent parvenir au S3 SNES Créteil (3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil cedex)
Utilisez l'enveloppe T ,ci-jointe, mais **attention aux délais postaux** (compter 4 à 5 jours) : aussi, **envoyez votre PV dès la clôture du vote au plus tard avant votre départ en vacances de février.**

Il est conseillé de nous faxer le PV et la liste d'émargement au **01.41.24.80.61** ou de les envoyer par mail à s3cre@sn.es.edu

UNE QUESTION, UN PROBLÈME



Envoyez un message à s3cre@sn.es.edu



Pour éviter l'invalidation de tous les votes de la section d'établissement, veillez à :

- *ne pas rajouter de nom sur la liste d'émargement,*
- *ne pas dépouiller les votes avant le 18 février,*
- *vérifier que tous/toutes les votant-e-s ont bien signé la liste d'émargement,*
- *signer le PV et le faire signer par un scrutateur, deux signatures sont obligatoires.*
- *envoyer les résultats au S3 très vite*
- *envoyer le PV et la liste d'émargement (et non les bulletins de vote).*